

Déclaration UNAF à la CCSS

22 octobre 2025

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Le PLFSS pour 2026 s'inscrit dans un contexte budgétaire lié à une situation politique très tendue. Pour autant, il n'adopte pas une vision de long terme et il aurait gagné à se reposer davantage sur la réflexion des 3 Hauts Conseils, relatif au redressement des comptes de la sécurité sociale qui ont fait l'objet d'une séance de travail lors de la dernière CCSS, en juin dernier.

Concernant la branche famille, l'Unaf obtient une mesure qu'elle portait depuis plus de 10 ans, à savoir la création d'un congé supplémentaire, mieux indemnisé que le congé parental actuel. Les paramètres proposés pour ce congé sont un premier pas positif, qui devra être consolidé. Au regard de la crise démographique, de l'attente forte des parents et de la tension des modes d'accueil de la petite enfance, ce nouveau droit doit être déployé dès 2026.

En revanche, il est inacceptable que ce droit soit créé au détriment d'autres prestations accordées aux familles avec enfants. L'Unaf alerte sur le cumul de mesures qui vont dégrader le niveau de vie de toutes les familles, parfois de plus de 2000€ par an, comme, par exemple, la quasi-suppression de la majoration pour âge cumulé à la suppression des réductions fiscales pour frais de scolarité.

De plus, l'Unaf dénonce le siphonnage budgétaire prévu par le transfert de recettes de plus de 5,7Md€ en 2026 de la branche famille vers les branches vieillesse et maladie ! Ceci modifie structurellement la composition des recettes de la branche famille, à l'encontre de la nécessité de redynamiser la politique familiale. Ainsi, ce PLFSS organise l'assèchement durable des

recettes de la branche famille, alors même que ce sont les enfants de demain qui procureront les recettes de l'ensemble des branches de sécurité sociale.

Concernant la branche maladie, l'Unaf regrette que ce PLFSS présente des mesures court-termistes et pénalisantes pour les familles et les assurés sociaux, face à un déficit qui continue de se creuser. Ainsi, il est notamment intenable, à long terme, de continuer d'agir sur les participations forfaitaires et les franchises médicales - doublement du plafond et du montant ainsi que l'extension du champ de celles-ci - sous couvert de responsabilisation. Cette évolution des mesures de maîtrise des dépenses médicales va impacter les familles, tant sur l'accès aux soins que leur reste à charge, sans pour autant résoudre les problèmes structurels de la branche Maladie. L'Unaf réitère sa demande d'adopter une vision sur le long-terme.

Pour conclure, si l'Unaf est consciente des enjeux relatifs à la stabilité budgétaire de la Sécurité sociale et note certaines avancées pour les familles au sein de ce PLFSS, le poids supporté par les familles est trop important. Pour ces raisons l'Unaf a donné un avis défavorable sur le PLFSS 2026 dans les différentes caisses de sécurité sociale. Pour autant dans cette nécessité d'avoir un budget pour notre pays, il est nécessaire de trouver un meilleur équilibre lors du débat parlementaire et en concertation avec les partenaires afin que les branches de la Sécurité sociale puissent soutenir les familles et leur redonner confiance dans l'avenir.